



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 28 février 2023 et 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Velan Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Velan Inc. et de ses filiales (la Société) aux 28 février 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 28 février 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 février 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Provision au titre de l'amiante

Se reporter à la note 2, Principales méthodes comptables, et à la note 12, Provisions, des états financiers consolidés.

La provision au titre de l'amiante de la Société se chiffrait à 73,3 M\$ au 28 février 2023. Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre d'actions en justice en cours qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé.

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. La direction a eu recours aux services d'un actuaire (l'« expert choisi par la direction ») pour calculer de manière fiable la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] claim decay method*). La direction a eu recours à son jugement pour évaluer la provision au titre de l'amiante, y compris la formulation d'hypothèses importantes telles que le nombre prévu de réclamations futures, la gravité

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a déterminé la provision au titre de l'amiante, en effectuant ce qui suit :
 - S'appuyer sur les travaux des experts choisis par la direction dans la mise en œuvre des procédures servant à évaluer le caractère raisonnable de la provision au titre de l'amiante. Pour pouvoir utiliser ces travaux, nous avons évalué la compétence, les capacités et l'objectivité des experts choisis par la direction, acquis une compréhension des travaux réalisés et évalué le caractère adéquat des travaux des experts à titre d'éléments probants. Les procédures mises en œuvre ont également compris l'évaluation des méthodes et hypothèses utilisées par les experts choisis par la direction, des tests des données utilisées par les experts choisis par la direction et l'évaluation de leurs constatations.
 - Obtenir de l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère raisonnable du nombre prévu de réclamations futures, de la gravité moyenne prévue des CWI et du taux

Question clé de l'audit

moyenne prévue des CWI, le taux de décroissance, le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du jugement posé par la direction pour évaluer la provision au titre de l'amiante. Cela a donné lieu à une part de subjectivité et à des travaux d'audit de niveau élevé pour mettre en œuvre les procédures visant à tester la provision au titre de l'amiante. Les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine des évaluations.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

de décroissance.

- Évaluer le caractère raisonnable du taux d'inflation, en tenant compte de l'augmentation historique du coût par réclamation réglée et du taux d'actualisation, en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous conformons aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 17 mai 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A126402



États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars américains)

	28 février 2023 \$	Aux 28 février 2022 \$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 513	54 015
Placements à court terme	37	8 726
Créances d'exploitation (note 4)	121 053	115 834
Impôt sur le résultat à recouvrer	6 195	2 955
Stocks (note 5)	202 649	223 198
Acomptes et charges payées d'avance	7 559	6 877
Actifs dérivés (note 23)	107	553
	388 113	412 158
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (notes 7 et 8)	68 205	73 906
Immobilisations incorporelles et goodwill (note 9)	16 153	16 693
Impôt différé (note 19)	4 663	4 774
Autres actifs	723	897
	89 744	96 270
Total des actifs	477 857	508 428
Passifs		
Passifs courants		
Dettes bancaires (note 10)	260	550
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 11)	79 408	80 503
Impôt sur le résultat à payer	2 832	3 806
Acomptes de clients	28 201	41 344
Provisions (note 12)	16 485	18 444
Passifs dérivés (note 23)	299	560
Partie à court terme des obligations locatives à long terme (note 8)	1 298	1 360
Partie à court terme de la dette à long terme (note 13)	8 177	8 111
	136 960	154 678
Passifs non courants		
Obligations locatives à long terme (note 8)	9 458	11 073
Dettes à long terme (note 13)	21 719	22 927
Impôt sur le résultat à payer	933	1 244
Impôt différé (note 19)	3 966	4 025
Acomptes de clients	27 937	30 139
Provisions (note 12)	70 924	13 101
Autres passifs	5 125	5 731
	140 062	88 240
Total des passifs	277 022	242 918
Total des capitaux propres	200 835	265 510
Total des passifs et des capitaux propres	477 857	508 428

Engagements et éventualités (note 21)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.


James A. Mannébach, administrateur


Bruno Carbonaro, administrateur



États consolidés du résultat net

(en milliers de dollars américains, à l'exception des montants par action)

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
Chiffre d'affaires (notes 12 et 22)	370 429	411 242
Coût des ventes (notes 5 et 15)	257 964	276 273
Marge brute	112 465	134 969
Frais d'administration (note 16)	156 759	113 039
Profit sur la cession de Juwon Special Steel Co. Ltd. (note 6)	-	(16 108)
Autres charges (produits)	1 568	(538)
Résultat d'exploitation	(45 862)	38 576
Produits financiers	467	392
Charges financières	(2 019)	(2 792)
Charges financières, montant net	(1 552)	(2 400)
Résultat avant impôt	(47 414)	36 176
Charge d'impôt sur le résultat (note 19)	8 045	46 431
Résultat net de l'exercice	(55 459)	(10 255)
Résultat net attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(55 453)	(21 141)
Participation ne donnant pas le contrôle	(6)	10 886
Résultat net de l'exercice	(55 459)	(10 255)
Résultat net par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple (note 20)		
De base et dilué	(2,57)	(0,98)
Dividendes déclarés par action à droit de vote subalterne et action à droit de vote multiple		
	0,02	-
	(0,03) \$ CA	- \$ CA

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés du résultat global

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
Résultat global		
Résultat net de l'exercice	(55 459)	(10 255)
Autres éléments du résultat global		
Écart de conversion	(8 985)	(11 159)
Résultat global	(64 444)	(21 414)
Résultat global attribuable aux éléments suivants :		
Actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote multiple	(64 438)	(32 260)
Participation ne donnant pas le contrôle	(6)	10 846
Résultat global	(64 444)	(21 414)

Les autres éléments du résultat global se composent uniquement d'éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans l'état consolidé du résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars américains, à l'exception du nombre d'actions)

	Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple					Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total		
Solde au 28 février 2021	72 695	6 260	(21 007)	239 136	297 084	3 137	300 221
Résultat net de l'exercice				(21 141)	(21 141)	10 886	(10 255)
Autres éléments du résultat global	-	-	(11 119)	-	(11 119)	(40)	(11 159)
Résultat global	-	-	(11 119)	(21 141)	(32 260)	10 846	(21 414)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle (note 6)	-	-	-	-	-	(12 454)	(12 454)
Dividendes							
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(843)	(843)
Solde au 28 février 2022	72 695	6 260	(32 126)	217 995	264 824	686	265 510
Résultat net de l'exercice				(55 453)	(55 453)	(6)	(55 459)
Autres éléments du résultat global	-	-	(8 985)	-	(8 985)	-	(8 985)
Résultat global	-	-	(8 985)	(55 453)	(64 438)	(6)	(64 444)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	266	266
Autres	-	-	(97)	97	-	-	-
Dividendes							
Actions à droit de vote multiple	-	-	-	(366)	(366)	-	(366)
Actions à droit de vote subalterne	-	-	-	(131)	(131)	-	(131)
Solde au 28 février 2023	72 695	6 260	(41 208)	162 142	199 889	946	200 835

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars américains)

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(55 459)	(10 255)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation (note 25)	67 553	45 152
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 26)	(11 572)	(17 029)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	522	17 868
Activités d'investissement		
Placements à court terme	8 250	(8 708)
Ajouts d'immobilisations corporelles	(4 370)	(6 144)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(2 219)	(2 477)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	185	30 183
Produit de la cession de Juwon Steel Co. Ltd., déduction faite de la trésorerie cédée	-	(12 684)
Variation nette des autres actifs	(87)	(196)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	1 759	(26)
Activités de financement		
Dividendes versés aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(497)	-
Dividendes versés aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	-	(843)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	266	-
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	-	(22 132)
Augmentation de la dette à long terme	3 666	7 874
Remboursement de la dette à long terme	(4 398)	(6 722)
Remboursement des obligations locatives à long terme	(1 657)	(1 696)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(2 620)	(23 519)
Incidence des écarts de change sur la trésorerie	(2 873)	(3 811)
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(3 212)	(9 488)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice, montant net	53 465	62 953
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	50 253	53 465
Le montant net de la trésorerie se ventile comme suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 513	54 015
Dette bancaire	(260)	(550)
Trésorerie à la clôture de l'exercice, montant net	50 253	53 465
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	(974)	(1 509)
Impôt sur le résultat payé	(8 160)	(4 293)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



NOTES ANNEXES

Pour les exercices clos les 28 février 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, exception faite du nombre d'actions et des montants par action)

1 Généralités et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de Velan Inc. (la « Société ») et de ses filiales. La Société est un fabricant international de robinetterie industrielle.

La Société est une société ouverte cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « VLN ». Elle a été constituée en société par actions sous la dénomination sociale de Velan Engineering Ltd. Le 12 décembre 1952 et reconduite en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 11 février 1977. La Société a changé sa dénomination pour Velan Inc. le 20 février 1981. Le siège social officiel de Velan Inc. est situé au 7007, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal (Québec) Canada H4T 1G2. La société mère ultime de la Société est Velan Holdings Co. Ltd.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 17 mai 2023.

2 Principales méthodes comptables

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle est définie comme étant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. Les indicateurs servant à déterminer la monnaie fonctionnelle d'une entité se répartissent en indicateurs principaux et secondaires.

Parmi les indicateurs principaux, on compte :

- la monnaie dans laquelle sont libellées les ventes et les entrées de trésorerie;
- la monnaie du pays influant le plus sur les prix de vente;
- la monnaie dans laquelle sont libellées les charges et les sorties de trésorerie.

Les indicateurs principaux ont plus de poids que les indicateurs secondaires. Si la monnaie fonctionnelle peut être déterminée au moyen des indicateurs principaux, les indicateurs secondaires ne sont pas pris en considération.

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar américain.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés reflètent la consolidation des comptes de la Société et de ses filiales. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité émettrice, notamment une entité structurée, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient de diriger les activités de l'entité émettrice. Les filiales sont pleinement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle a été transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date de cessation du contrôle.

Toutes les filiales préparent leurs états financiers à la même date de présentation de l'information financière que la Société, sauf Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd., dont la date de clôture d'exercice est le 31 décembre. Le résultat consolidé comprend la quote-part revenant à la Société des résultats d'exploitation de cette entité jusqu'à cette date. Les transactions et soldes intragroupes et les profits et pertes latents sur les transactions intragroupes sont éliminés.

Transactions et soldes en monnaie étrangère

La Société et ses filiales convertissent leurs transactions et leurs soldes libellés en monnaie étrangère dans leur monnaie fonctionnelle. Une monnaie étrangère est définie comme toute monnaie différente de la monnaie fonctionnelle d'une entité.



Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les actifs non monétaires sont convertis aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux taux hebdomadaires moyens tout au long de l'exercice. Les profits et les pertes résultant de la conversion sont inclus dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice.

Conversion des comptes des filiales à l'étranger

Les états financiers des filiales à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis en dollars américains aux fins de la présentation de l'information financière. Tous les actifs et passifs sont convertis aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice, et les produits et charges le sont au taux moyen de la période. Les profits et les pertes qui résultent de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Instruments financiers

Un instrument financier s'entend de tout contrat donnant lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les actifs financiers de la Société se composent principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances d'exploitation et des actifs dérivés. Les passifs financiers de la Société se composent principalement de la dette bancaire, des emprunts bancaires à court terme, des dettes d'exploitation et charges à payer, des acomptes de clients, de la dette à long terme et des passifs dérivés.

La Société comptabilise un instrument financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier (se reporter à la rubrique « Dérivés incorporés »). Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Sauf en des circonstances très limitées, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier expire ou est transféré, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation au titre de ces passifs est acquittée ou éteinte, ou qu'elle a expiré.

Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers dérivés sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net à chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Instruments financiers classés au coût amorti

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les créances d'exploitation, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes de clients et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer, de la Société sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus à l'état consolidé du résultat net sur la durée attendue de l'instrument.

La Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers évalués au coût amorti à la clôture de chaque exercice. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les créances d'exploitation, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées dès la comptabilisation initiale.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (l'« instrument hôte »). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés si les caractéristiques économiques et les risques dont ils sont assortis ne



sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, si le dérivé incorporé comporte les mêmes conditions que le dérivé autonome, et si l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net, ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Bref, si le dérivé est incorporé à un instrument financier classé à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'est pas séparé.

La Société et ses filiales concluent certains contrats en vue de l'achat et de la vente d'éléments non financiers qui sont libellés en une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle respective. Dans les cas où la composante en monnaie étrangère ne comporte pas d'effet de levier et ne contient pas d'élément d'option, et que le contrat est libellé dans la monnaie fonctionnelle de toute partie importante au contrat, ou dans la monnaie dans laquelle le prix du bien ou du service connexe qui est acquis ou livré est habituellement libellé dans le cadre de transactions commerciales effectuées à l'échelle internationale ou encore la monnaie qui est habituellement utilisée dans le cadre de contrats visant l'achat ou la vente d'éléments non financiers dans l'environnement économique dans lequel se produisent les transactions, le dérivé incorporé est considéré comme étant étroitement lié à l'instrument hôte et n'est pas comptabilisé séparément.

La juste valeur des dérivés incorporés se rapportant aux contrats de vente est comptabilisée dans le chiffre d'affaires; les contrats d'achat sont comptabilisés dans le coût des ventes. À l'état consolidé de la situation financière, les profits sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes, à titre de passifs dérivés.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Juste valeur

Les justes valeurs estimées pour les instruments financiers visent à fournir une approximation des montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

La Société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers à la lumière de l'environnement actuel en matière de taux d'intérêt, des valeurs de marché connexes et des prix actuels d'instruments financiers assortis de conditions comparables.

Comptabilisation des produits

Les produits comprennent la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir de la vente de produits et de services dans le cours normal des activités de la Société. Les produits sont présentés déduction faite de la rémunération variable, notamment les retours, les rabais, les remises sur quantité et les provisions pour garanties d'exécution.

Les produits sont comptabilisés lorsque le modèle en cinq étapes décrit dans IFRS 15 est mené à terme. Les cinq étapes donnant lieu à la comptabilisation des produits visent à définir le ou les contrats conclus avec un client, à déterminer les obligations de prestation contenues dans le contrat, à déterminer le prix de transaction, à répartir le prix de transaction entre les obligations de prestation contenues dans le contrat et à comptabiliser les produits lorsque l'entité a rempli (ou à mesure que l'entité remplit) une obligation de prestation.

Ventes de produits

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque la Société a livré les produits au client et qu'il ne subsiste aucune obligation non exécutée susceptible d'avoir une incidence sur l'acceptation des produits par le client. La livraison des produits n'a lieu que lorsque les produits ont été expédiés à un emplacement spécifié, conformément aux modalités dont il a été convenu, que le contrôle et le risque d'obsolescence et de perte ont été transférés au client, et que le client a accepté les produits conformément au contrat de vente, que les dispositions relatives à l'acceptation ont expiré, ou que la Société dispose de preuves objectives que tous les critères d'acceptation ont été remplis. Les clients ont le droit de retourner les produits défectueux, et des remises sur quantité sont offertes à la vente de certains produits. Les ventes sont comptabilisées selon le prix stipulé dans le contrat de vente, déduction faite des remises sur quantité et des retours estimés au moment de la vente. L'expérience acquise est utilisée pour estimer les remises sur quantité, les retours et les provisions pour garanties d'exécution. Les remises sur quantité sont évaluées à la lumière des achats annuels attendus.

La provision pour garantie d'exécution découle de retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Elle est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires lorsque la Société a une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé et que le montant a été raisonnablement estimé.



La provision pour garantie d'exécution n'est pas comptabilisée au titre des coûts d'exploitation qui doivent être engagés dans l'avenir ou des pertes d'exploitation futures.

Ventes de services

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque la Société livre les services.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des fonds en banque, d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à partir de la date d'acquisition, et de la dette bancaire. La dette bancaire est présentée dans les passifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au moins trois mois à partir de la date d'acquisition, mais de moins de un an.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts de vente variables applicables. Le coût des stocks est établi comme suit :

- a) les matières premières sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré, exception faite des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles, qui sont évalués en utilisant une identification spécifique de leurs coûts individuels;
- b) les produits en cours de fabrication et les produits finis sont évalués selon le coût des matières premières décrit en a), majoré des frais de main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication applicables.

La valeur des stocks obsolètes ou invendables repose sur l'évaluation que fait la Société de la conjoncture du marché pour ses produits, déterminée à la lumière de l'usage passé, de la demande future estimative et, dans certains cas, du risque de perte associé à des stocks particuliers. Toute perte de valeur peut être reprise lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite de toute aide publique connexe, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts d'acquisition comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts de fabrication comprennent les coûts directs des matières et de la main-d'œuvre directes, ainsi que les frais généraux de fabrication applicables. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les coûts ultérieurs ne sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon ce qui convient, que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable d'un élément remplacé est passée en charges lorsque l'élément est utilisé. Les autres frais de réparation et d'entretien sont tous comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les actifs sont amortis à partir du moment où ils sont prêts à être utilisés. Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont examinées et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation.



L'amortissement des immobilisations corporelles est déterminé principalement selon les modes et les taux annuels ou durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Bâtiments	Dégressif à taux constant	De 4 % à 5 %
Matériel et outillage/Mobilier et agencements	Dégressif à taux constant	De 10 % à 31 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel roulant	Dégressif à taux constant	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société de l'actif net identifiable de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises se rapportent principalement à des brevets, à des produits, à des conceptions, à des listes de clients, à des accords de non-concurrence et à des logiciels. Les immobilisations incorporelles générées en interne se rapportent à des frais de développement. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés, à moins que les frais de développement ne satisfassent aux critères à remplir aux fins du report.

La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges dans l'état consolidé du résultat net à la lumière de la fonction de l'immobilisation incorporelle. Les durées d'utilité des actifs font l'objet d'un examen et sont ajustées, au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent un changement de durée d'utilité. Les changements touchant la durée d'utilité attendue ou le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif sont comptabilisés par modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon ce qui convient, et sont traités de façon prospective comme un changement d'estimation.

L'amortissement est déterminé principalement selon les modes et les durées qui suivent :

	Mode	Taux/Durée
Brevets, produits et conceptions	Linéaire	De 5 à 15 ans
Listes de clients	Linéaire	10 ans
Accords de non-concurrence	Linéaire	5 ans
Logiciels	Linéaire	De 1 an à 3 ans

Aide publique

L'aide publique, comptabilisée sous la forme de subventions salariales et de crédits d'impôt à l'investissement (« CII »), est comptabilisée selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, l'aide se rapportant à des dépenses admissibles est déduite du coût des actifs ou des dépenses concernés dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées, dans la mesure où la réalisation est raisonnablement assurée. Des informations détaillées sur les subventions salariales reçues par la Société sont présentées aux notes 15 à 17.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéterminée (p. ex., le goodwill ou les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation annuellement (sauf si les conditions d'exemption du test annuel sont remplies), ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation.



Tous les autres actifs non courants doivent être examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation possible.

Aux fins de l'application du test de dépréciation, les actifs sont regroupés selon le plus petit regroupement d'actifs qui génère des flux de trésorerie identifiables séparément. Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe un indice d'une dépréciation, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. Une perte de valeur, correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable est comptabilisée. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, et ensuite à réduire les autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif ou de l'UGT et de sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Aux fins de l'application des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT en fonction du niveau auquel il fait l'objet d'un suivi par la direction. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises y ayant donné naissance.

Les actifs non courants et non financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une perte de valeur antérieurement, font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer si la perte de valeur peut être reprise.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés respectivement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Impôt exigible

La charge d'impôt exigible est calculée à partir des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société dégage des bénéfices imposables. Lorsqu'un actif est transféré entre des entités comprises dans le groupe consolidé, l'écart entre les taux d'imposition des deux entités est comptabilisé à titre de charge d'impôt dans la période au cours de laquelle le transfert a lieu. Des impôts exigibles sont comptabilisés au titre de tout impôt à payer dans la période considérée. Des passifs d'impôt exigible sont comptabilisés au titre de l'impôt exigible dans la mesure où les impôts demeurent impayés pour la période considérée et les périodes antérieures.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale peut recevoir plusieurs interprétations, et établit des provisions, au besoin. Des provisions au titre de positions fiscales incertaines sont comptabilisées lorsqu'elles sont probables, et elles correspondent à la meilleure estimation du montant faite par la Société.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés, selon la méthode du report variable, au titre des écarts temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, les impôts différés ne sont pas pris en considération s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat imposable. Les impôts différés sont déterminés au moyen des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé en question sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société dégage un bénéfice imposable futur auquel ces écarts temporaires puissent être imputés. Les actifs d'impôt différé sont soumis à un examen à chaque date de clôture et modifiés s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe soit réalisé.



Des impôts différés sont comptabilisés pour tous les écarts temporaires liés à des participations dans des filiales, sauf dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle les écarts temporaires s'inverseront, et où il est probable qu'ils ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

La Société compense les actifs et passifs d'impôt exigible si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Normalement, la Société n'a un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif et un passif d'impôt exigible que lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si cette administration fiscale permet à la Société de faire ou de recevoir un seul paiement net. La Société compense les actifs et passifs d'impôt différé si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé concernant des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit : 1) sur la même entité imposable; soit 2) sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou encore de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou récupérés.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des coûts d'exploitation qui doivent être engagés dans l'avenir ou des pertes d'exploitation futures attendues.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation, établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cette obligation.

La provision pour garantie d'exécution correspond à la valeur actuelle des dépenses requises pour régler l'obligation au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt reflétant l'évaluation actuelle du marché pour la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

Contrats de location

Dans les situations où la Société est un preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au montant de l'obligation locative, après ajustement pour tenir compte, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements de loyers versés d'avance, des frais de remise en état et des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité de l'actif, selon la méthode linéaire, laquelle reflète étroitement le rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs. L'actif au titre du droit d'utilisation peut être périodiquement réduit du montant des pertes de valeur, s'il en est, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers obtenue à l'aide du taux d'intérêt implicite ou, si ce taux ne peut être déterminé, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. Elle est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée si les paiements de loyers futurs changent du fait d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'une estimation. Les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative sont présentées dans les activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives à la comptabilisation pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Selon ces exemptions, les paiements versés sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location selon la méthode linéaire.

Régimes de rémunération fondée sur des actions

Les attributions effectuées aux termes des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société sont comptabilisées selon la méthode axée sur la juste valeur. La Société offre un régime de rémunération fondée sur des actions aux termes duquel elle reçoit des services des membres de son personnel en contrepartie d'options sur actions, d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et d'unités d'actions différées (« UAD »).



Options sur actions

La juste valeur des services reçus des membres du personnel en contrepartie de l'attribution d'options est amortie sur la période d'acquisition des droits, à titre de charge de rémunération, avec augmentation correspondante du surplus d'apport. Le montant total à passer en charges est établi en multipliant le nombre d'options dont l'acquisition est attendue par la juste valeur d'une option à la date d'attribution, déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La seule condition à l'acquisition des droits réside dans le fait de demeurer un membre du personnel de la Société pendant un délai défini. L'acquisition des droits se fait généralement à raison de un quart par an sur une période de quatre ans à compter de la date d'attribution. Cette condition non liée à la performance du marché est prise en compte dans l'estimation du nombre d'options dont l'acquisition est attendue. Si le nombre d'options dont l'acquisition est attendue diffère de ce qui avait été attendu initialement, la charge est ajustée en conséquence. Lorsque des options sont exercées, la Société émet de nouvelles actions. Le produit reçu, ainsi que le montant comptabilisé dans le surplus d'apport, déduction faite des coûts de transactions directement attribuables, le cas échéant, sont comptabilisés dans le capital social.

UAR et UAD

Des UAR et des UAD peuvent être attribuées à certains administrateurs indépendants et employés à temps plein dans le cadre de leur plan de rémunération à long terme, aux termes duquel ils ont le droit de recevoir des paiements en trésorerie en fonction du cours de l'action de la Société au moment pertinent. Le passif au titre des UAR et des UAD est évalué à la juste valeur à la date d'attribution et est ajusté par la suite à chaque date de clôture pour tenir compte des variations de la juste valeur selon l'estimation faite par la direction du nombre d'UAR et d'UAD dont les droits deviendront éventuellement acquis. Le passif est comptabilisé dans les dettes d'exploitation et charges à payer sur la durée d'acquisition des droits, un montant correspondant étant imputé à la charge de rémunération.

Estimations comptables et hypothèses critiques

Les principales méthodes comptables de la Société décrites plus haut sont essentielles pour comprendre les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société. Certaines de ces méthodes comptables exigent le recours à des estimations comptables critiques qui reposent sur des jugements complexes et subjectifs ainsi que sur des hypothèses, dont certaines portent sur des questions qui sont, par leur nature même, incertaines et susceptibles de changer. Les hypothèses et estimations utilisées se fondent sur des paramètres qui sont dérivés de l'état des connaissances au moment de la préparation des états financiers et qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Plus particulièrement, la performance future de la Société a été estimée à la lumière des circonstances qui sont actuellement en vigueur et d'hypothèses quant à l'orientation future attendue de la conjoncture mondiale et du secteur d'activité. Si ces facteurs ne connaissent pas l'issue prévue et échappent au contrôle de la Société, les résultats réels pourraient différer des résultats attendus. Ces estimations, ainsi que les hypothèses qui les sous-tendent, sont revues continuellement. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est modifiée.

Stocks

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Il y a dépréciation des stocks lorsque la valeur nette de réalisation estimée (qui correspond au prix de vente estimé diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente) est inférieure à la valeur comptable des stocks. Cette détermination fait appel à des jugements importants de la direction et repose sur l'évaluation faite par la Société des conditions du marché pour ses produits, qui sont fonction de l'utilisation passée, de la demande future estimée et, dans certains cas, du risque de perte spécifique à des éléments de stocks particuliers. Tout changement dans les hypothèses utilisées pour établir cette évaluation ou les coûts de vente est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable des stocks dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provisions pour garantie

Des provisions doivent être constituées au titre des charges possibles relativement à la garantie des produits. La Société estime son exposition aux réclamations pour garantie en tenant compte de l'expérience passée ainsi que de tout problème technique connu et toute estimation des coûts à engager pour régler les problèmes. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations identifiées ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la



valeur de la provision présentée dans l'état consolidé de la situation financière, et une incidence correspondante sur le coût des ventes dans l'état consolidé du résultat net.

Provision pour garantie d'exécution

La provision pour garantie d'exécution découle de retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. La Société évalue les modalités contractuelles précises, les tendances passées et les risques de performance prévisionnels. La Société estime son exposition aux termes de ces obligations en s'appuyant sur une analyse de toutes les réclamations définies ou attendues. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur de la provision pour garantie d'exécution présentée à l'état consolidé de la situation financière, ainsi qu'une incidence correspondante sur le chiffre d'affaires à l'état consolidé du résultat net.

Provision au titre de l'amiante

La provision au titre de l'amiante estime le passif lié à tous les coûts de règlement des poursuites en cours et futures visant la Société et concernant l'amiante. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2023, la Société a comptabilisé les coûts de règlement estimatifs des réclamations non déclarées liées aux poursuites relatives à l'amiante. Auparavant, la Société ne comptabilisait pas les coûts de règlement estimatifs liés aux réclamations non déclarées. Avec l'aide d'un actuaire, la Société a calculé la provision au titre de l'amiante selon la méthode décroissante applicable aux réclamations réglées avec paiement d'indemnités (*closed with indemnity [CWI] decay method*) en utilisant un taux d'actualisation de 6.0 %, à partir des hypothèses suivantes :

- le nombre prévu de réclamations futures. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 706 \$ sur le passif total;
- la gravité moyenne prévue des CWI. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 706 \$ sur le passif total;
- le taux de décroissance représente le taux auquel le nombre de réclamations diminuera. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 7 020 \$ sur le passif total;
- le taux d'inflation. Une variation raisonnablement possible de 1 % a une incidence de 6 313 \$ sur le passif total.

L'estimation, par la Société, de la provision au titre de l'amiante tient compte de l'expérience passée en matière de règlement de ces réclamations et les projette dans l'avenir selon trois méthodes d'évaluation différentes. Toute modification des hypothèses utilisées pourrait avoir une incidence sur la valeur de la provision au titre de l'amiante inscrite à l'état consolidé de la situation financière et une incidence correspondante sur les frais d'administration inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, comme le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des situations indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La Société examine tous les autres actifs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. La question de déterminer s'il existe des indices d'une possible dépréciation exige un jugement important. Pour établir la valeur recouvrable d'une UGT, la direction prépare des estimations fondées sur des hypothèses telles que le coût moyen pondéré du capital, la marge du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »), la croissance des produits des activités ordinaires ou la valeur recouvrable de chacun des actifs. Tout changement dans les hypothèses utilisées est susceptible d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'UGT.

Impôt sur le résultat

La Société doit estimer son impôt sur le résultat dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. Elle doit donc évaluer la probabilité que ses pertes d'exploitation nettes puissent être utilisées pour réduire ses bénéfices imposables futurs, et évaluer les positions adoptées dans les déclarations fiscales en ce qui a trait à des situations dans lesquelles la réglementation fiscale en vigueur est sujette à interprétation. Dans l'éventualité où ces évaluations seraient modifiées, la charge d'impôt sur le résultat serait ajustée, et un ajustement correspondant serait apporté aux soldes d'impôt sur le résultat dans l'état consolidé de la situation financière.



Jugements critiques aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société

Consolidation

Le 15 décembre 2021, la Société a cédé sa participation dans Juwon Special Steel Co. Ltd. Se reporter à la note 6 c) pour plus de précisions sur les transactions et l'information financière à la date de la cession.

Jusqu'à la date de la cession, la Société consolidait, dans les présents états financiers consolidés, les comptes de Juwon Special Steel Co. Ltd. Il a été déterminé que la Société détenait des droits substantiels sur cette entité structurée qu'elle pouvait exercer et pour lesquels il n'existait aucune barrière, même si sa quote-part dans cette entité n'était que de 50 %. Ces droits substantiels avaient été obtenus en vertu d'une convention entre actionnaires, conclue entre la Société et les détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, qui conférait à la Société le droit de décision ultime dans toute décision prise avec laquelle les parties au partenariat n'étaient pas d'accord. Conformément à la convention entre actionnaires, il incombait au conseil d'administration, représentant les intérêts des actionnaires, de prendre des décisions opérationnelles (y compris les budgets), d'approuver les transactions portant sur les capitaux propres et de déterminer la rémunération des principaux dirigeants. Par conséquent, la Société, grâce aux droits qui lui étaient conférés en vertu de la convention entre actionnaires, détenait des droits substantiels qui lui conféraient la capacité de diriger les activités pertinentes de Juwon Special Steel Co. Ltd., tout en étant exposée à des rendements variables. Pour cette raison, il a été déterminé que cette entité devait être consolidée.

3 Nouvelles normes et modifications comptables

Normes et modifications comptables publiées mais non encore adoptées

La norme IAS 1 *Présentation des états financiers* exige que, pour qu'une entité puisse classer un passif comme non courant, elle doit avoir le droit, à la date de clôture, de reporter le règlement du passif pendant au moins 12 mois après cette date.

En janvier 2020, l'IASB a publié les modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* (modifications de 2020). Les modifications de 2020 entraient initialement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des modifications de 2020, une entité n'a pas le droit de différer le règlement d'un passif – et classe donc le passif comme passif courant – si elle ne se conformait pas aux clauses restrictives en raison de sa situation à la date de clôture, même si le respect de ces clauses restrictives n'avait été testé que dans les 12 mois suivant cette date.

Les modifications publiées en octobre 2022 précisent que les clauses restrictives des contrats d'emprunt auxquelles une entité doit se conformer seulement après la date de clôture n'auraient pas d'incidence sur le classement d'un passif dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture. Toutefois, les clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer au plus tard à la date de clôture auraient une incidence sur le classement dans les passifs courants ou non courants, même si la clause restrictive n'est évaluée qu'après la date de clôture.

Les modifications de 2022 prévoient des obligations d'information supplémentaires. Lorsque l'entité classe un passif résultant d'un accord d'emprunt dans le passif courant et que ce passif est assujéti aux clauses restrictives auxquelles l'entité est tenue de se conformer dans les 12 mois suivant la date de clôture, elle doit fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que le passif puisse devenir remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) des informations sur les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives. Ces faits et circonstances peuvent aussi comprendre le fait que l'entité ne se serait pas conformée aux clauses restrictives compte tenu de sa situation à la date de clôture.

Les modifications apportées à IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, l'adoption anticipée étant permise, et elles doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

4 Créances d'exploitation

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Créances clients	113 529	108 217
Correction de valeur pour pertes	(481)	(509)
Autres créances d'exploitation	8 005	8 126
	121 053	115 834

Les variations de la correction de valeur pour pertes sont présentées dans le tableau suivant.

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	509	1 146
Correction de valeur pour pertes (reprises)	46	321
Recouvrement de créances clients	(47)	(683)
Sortie de créances clients	-	(241)
Change	(27)	(34)
Solde à la clôture de l'exercice	481	509

La correction de valeur pour pertes est incluse dans les frais d'administration dans l'état consolidé du résultat net.

Les montants imputés au compte de la correction de valeur pour pertes sont généralement sortis lorsqu'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient recouverts.

5 Stocks

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Matières premières	36 223	48 381
Produits en cours de fabrication et éléments finis	128 670	136 221
Produits finis	37 756	38 596
	202 649	223 198

En raison des fluctuations de l'âge de ses stocks, la Société a comptabilisé pour l'exercice une provision nette supplémentaire de 4 \$ (3 479 \$ en 2022), compte tenu des reprises de 10 769 \$ (4 911 \$ en 2022).

La valeur comptable nette des stocks donnés en garantie aux termes de la dette à long terme de la Société s'est élevée à 91 007 \$ (98 306 \$ en 2022).



6 Filiales et transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle

a) Participations dans des filiales

Le tableau ci-dessous dresse la liste des principales filiales de la Société au 28 février 2023. À moins d'indication contraire, les filiales détiennent un capital social composé uniquement d'actions ordinaires, détenues directement par la Société, et le pourcentage des titres de participation détenus est égal aux droits de vote que la Société détient. Le pays de constitution ou d'inscription est celui de l'établissement principal.

Nom de l'entité	Monnaie fonctionnelle	Pays de constitution	% des titres de participation détenus par la Société		% des titres de participation détenus par les participations ne donnant pas le contrôle		Activités principales
			2023	2022	2023	2022	
Velan Valve Corp.	Dollar américain	États-Unis	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Ltd.	Dollar américain	Corée	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Gulf Manufacturing Co. Ltd.	Riyal saoudien	Arabie Saoudite	60	-	40	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valvulas Industriais, Lda	Euro	Portugal	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan S.A.S.	Euro	France	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Segault S.A.S.	Euro	France	75	75	25	25	Fabricant de robinetterie
Velan GmbH	Euro	Allemagne	100	100	-	-	Distribution de robinetterie
Velan ABV S.p.A.	Euro	Italie	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie
Velan Valvac Manufacturing Co. Ltd.	Dollar américain	Taiwan	90	90	10	10	Fabricant de robinetterie
Velan Valve (Suzhou) Co. Ltd.	Dollar américain	Chine	85	85	15	15	Fabricant de robinetterie
Velan Valves India Private Limited	Roupie indienne	Inde	100	100	-	-	Fabricant de robinetterie

b) Restrictions importantes

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme détenus dans certains pays d'Asie sont assujettis à la réglementation locale sur le contrôle des changes. Cette réglementation impose des restrictions à l'exportation des capitaux de ces pays, autrement que par le versement normal de dividendes. Cependant, ces restrictions n'ont pas une incidence importante sur les activités et la gestion de la trésorerie de la Société, car elles visent moins de 13 % (16 % en 2022) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de la Société. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme assujettis à ces restrictions au 28 février 2023 totalisent 6 258 \$ (8 825 \$ en 2022).

c) Participations ne donnant pas le contrôle

Le 15 décembre 2021, la Société a cédé sa participation dans Juwon Special Steel Co. Ltd. (« Juwon »), une fonderie coréenne détenue à hauteur de 50 %. Avant la cession de Juwon, la filiale a vendu un terrain et une usine situés à Busan, en Corée du Sud, pour un produit net de 27 011 \$, ce qui a donné lieu à un profit sur cession de 22 986 \$. Juwon a utilisé ce produit pour acquérir la participation de la Société pour une contrepartie de 3 387 \$, ce qui a entraîné une perte sur cession de 6 878 \$. Le profit net de 16 108 \$ réalisé sur les deux transactions a été présenté au montant net, puisque les deux transactions étaient essentiellement liées, l'une n'ayant pu avoir lieu sans l'autre. Le profit net, déduction faite des participations minoritaires, s'élève à 4 615 \$.

7 Immobilisations corporelles

(en milliers)	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Mobilier et agencements \$	Matériel informa- tique \$	Matériel roulant \$	Améliora- tions locatives \$	Actifs au titre du droit d'utili- sation (note 8) \$	Total \$
Au 28 février 2021									
Coût	26 501	56 184	141 940	8 797	7 876	2 583	3 117	17 221	264 219
Cumul des amortissements	-	(29 414)	(115 927)	(7 947)	(6 906)	(2 287)	(2 106)	(3 305)	(167 892)
	26 501	26 770	26 013	850	970	296	1 011	13 916	96 327
Exercice clos le 28 février 2022									
Solde d'ouverture	26 501	26 770	26 013	850	970	269	1 011	13 916	96 327
Ajouts	-	988	4 216	112	276	135	417	1 012	7 156
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	30	30
Sorties	(6 843)	(76)	(275)	-	(1)	(2)	-	(168)	(7 365)
Sortie de Juwon Special Steel Co. Ltd.	(9 537)	(82)	(371)	(2)	-	(46)	-	(46)	(10 084)
Amortissement	-	(1 701)	(5 062)	(261)	(478)	(126)	(241)	(1 722)	(9 591)
Écarts de change	(551)	(392)	(580)	(28)	(24)	(9)	(83)	(900)	(2 567)
	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Au 28 février 2022									
Coût	9 570	54 341	134 591	8 490	7 992	2 033	3 297	16 336	236 650
Cumul des amortissements	-	(28 834)	(110 650)	(7 819)	(7 249)	(1 785)	(2 193)	(4 214)	(162 744)
	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Exercice clos le 28 février 2023									
Solde d'ouverture	9 570	25 507	23 941	671	743	248	1 104	12 122	73 906
Ajouts	-	36	3 154	112	526	245	297	1 038	5 408
Modification de la durée des contrats de location	-	-	-	-	-	-	-	(110)	(110)
Sorties	-	(18)	(364)	-	(3)	-	-	(60)	(445)
Amortissement	-	(1 605)	(4 418)	(201)	(414)	(174)	(254)	(1 656)	(8 722)
Écarts de change	(194)	(381)	(508)	(26)	(14)	(11)	(63)	(635)	(1 832)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205
Au 28 février 2023									
Coût	9 376	53 249	132 784	8 404	4 244	2 057	3 382	15 806	229 302
Cumul des amortissements	-	(29 710)	(110 979)	(7 848)	(3 406)	(1 749)	(2 298)	(5 107)	(161 097)
	9 376	23 539	21 805	556	838	308	1 084	10 699	68 205

La dotation aux amortissements de 8 722 \$ (9 591 \$ en 2022) est incluse à l'état consolidé du résultat net, à raison de 7 019 \$ (7 751 \$ en 2022) dans le coût des ventes et de 1 703 \$ (1 840 \$ en 2022) dans les frais d'administration.

8 Contrats de location

a) Actifs au titre du droit d'utilisation

Valeur comptable par catégorie d'actifs		Aux	
	28 février 2023	28 février 2022	
<i>(en milliers)</i>	\$	\$	
Terrains	5 616	6 565	
Bâtiments	3 942	4 233	
Mobilier et agencements	-	9	
Matériel et outillage	133	192	
Matériel informatique	92	104	
Matériel roulant	916	1 019	
	10 699	12 122	

Amortissement par catégorie d'actifs		Aux	
	28 février 2023	28 février 2022	
<i>(en milliers)</i>	\$	\$	
Terrains	103	119	
Bâtiments	838	805	
Mobilier et agencements	8	13	
Matériel et outillage	112	100	
Matériel informatique	48	55	
Matériel roulant	547	630	
	1 656	1 722	

b) Obligations locatives à long terme

		Aux	
	28 février 2023	28 février 2022	
<i>(en milliers)</i>	\$	\$	
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 298	1 360	
Obligations locatives à long terme	9 458	11 073	
	10 756	12 433	



Montants comptabilisés à l'état consolidé du résultat net :

	Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022
(en milliers)	\$	\$
Charges liées aux contrats de location à court terme (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	417	296
Charges liées aux contrats de location visant des actifs de faible valeur, exception faite des contrats de location à court terme visant des actifs de faible valeur (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	177	131
Charges liées aux paiements de loyers variables (incluses dans le coût des ventes et les frais d'administration)	189	179
Charges d'intérêts (incluses dans les charges financières)	237	278

9 Immobilisations incorporelles et goodwill

(en milliers)	Goodwill	Logiciels	Brevets, produits et conceptions	Listes de clients	Matériel de traitement de données	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Au 29 février 2021						
Coût	9 495	8 683	17 949	6 545	15	42 687
Cumul des amortissements	-	(8 169)	(10 744)	(6 442)	(13)	(25 368)
	9 495	514	7 205	103	2	17 319
Exercice clos le 28 février 2022						
Solde d'ouverture	9 495	514	7 205	103	2	17 319
Ajouts	-	944	1 533	-	-	2 477
Amortissement	-	(415)	(1 540)	(100)	-	(2 055)
Écarts de change	(707)	(59)	(279)	(3)	-	(1 048)
	8 788	984	6 919	-	2	16 693
Au 28 février 2022						
Coût	8 788	9 243	18 535	6 058	15	42 639
Cumul des amortissements	-	(8 259)	(11 616)	(6 058)	(13)	(25 946)
	8 788	984	6 919	-	2	16 693
Exercice clos le 28 février 2023						
Solde d'ouverture	8 788	984	6 919	-	2	16 693
Ajouts	-	223	1 996	-	-	2 219
Amortissement	-	(385)	(1 636)	-	-	(2 021)
Écarts de change	(504)	(49)	(185)	-	-	(738)
	8 284	773	7 094	-	2	16 153
Au 28 février 2023						
Coût	8 284	4 722	19 858	5 711	15	38 590
Cumul des amortissements	-	(3 949)	(12 764)	(5 711)	(13)	(22 437)
	8 284	773	7 094	-	2	16 153

La dotation aux amortissements de 2 021 \$ (2 055 \$ en 2022) est incluse à l'état consolidé du résultat net à raison de 784 \$ (970 \$ en 2022) dans le coût des ventes et de 1 237 \$ (1 085 \$ en 2022) dans les frais d'administration.



Au 28 février 2023, la Société avait inscrit pour 1 787 \$ (1 533 \$ en 2022) en frais de développement à l'actif, déduction faite des crédits d'impôt à la recherche et développement de 299 \$ (304 \$ en 2022), en tant que brevets, produits et conceptions.

Test de dépréciation du goodwill au 28 février 2023

La Société doit soumettre son goodwill à un test de dépréciation annuel, sauf si les conditions suivantes sont remplies :

- Les actifs et les passifs composant l'unité n'ont pas changé de façon importante depuis la date du calcul de la valeur recouvrable effectué dans la période précédente;
- Le dernier calcul de la valeur recouvrable a donné lieu à un montant qui excédait la valeur comptable de l'unité d'une marge substantielle.
- Selon une analyse des événements qui se sont produits et des circonstances qui ont changé depuis le dernier calcul de la valeur recouvrable, la probabilité que la valeur recouvrable actuelle soit inférieure à la valeur comptable actuelle de l'unité est faible.

Les trois conditions ont été remplies pour Velan S.A.S., filiale française de la Société, pour l'exercice clos le 28 février 2023. Par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été effectué, car la valeur recouvrable calculée précédemment excédait la valeur comptable de Velan S.A.S.

10 Facilités de crédit

- La Société détient une facilité auprès d'Exportation et développement Canada de 27 000 \$ (24 000 \$ en 2022) visant des lettres de crédit et des lettres de garantie. Au 28 février 2023, un montant de 6 563 \$ (9 848 \$ en 2022) a été prélevé sur cette facilité, sous la forme de lettres de crédit. La facilité de crédit, qui vient à échéance le 30 novembre 2023, est renouvelée annuellement.
- Au 28 février 2023, les filiales à l'étranger avaient accès aux facilités de crédit suivantes, totalisant 57 738 \$ (67 351 \$ en 2022) :

Facilités de crédit disponibles (en milliers de dollars)	Au 28 février 2023	Au 28 février 2022	Taux d'emprunt
Filiales en Europe	50 667 \$ (47 907 €)	59 983 \$ (53 465 €)	0,70 % à 9,36 %
Filiales en Corée	3 373 \$ (4 464 800 KW)	3 524 \$ (4 235 400 KW)	5,84 % à 6,79 %
Filiale en Inde	2 299 \$ (190 000 INR)	2 516 \$ (190 000 INR)	8,50 %
Filiale à Taiwan	390 \$ (12 000 NTD)	535 \$ (15 000 NTD)	1,93 %
Filiale en Chine	1 009 \$ (7 000 CNY)	793 \$ (5 000 CNY)	3,50 %

Les facilités de crédit ci-dessus sont disponibles sous forme de lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue, d'emprunts bancaires, de garanties, de lettres de crédit et de contrats de change à terme. Elles font l'objet de sûretés accordées par la Société. La majorité de ces facilités de crédit porte intérêt à des taux variables fondés sur l'EURIBOR, le KORIBOR, l'EONIA ou le taux préférentiel. Les taux d'emprunt indiqués ci-dessus étaient les taux en vigueur au 28 février 2023. Les durées des facilités ci-dessus peuvent varier, certaines étant renouvelables annuellement ou ayant une durée indéterminée. La valeur comptable nette globale des actifs donnés en garantie aux termes des facilités de crédit ci-dessus totalise 2 220 \$ (2 576 \$ en 2022).

Au 28 février 2023, un montant de 260 \$ (550 \$ en 2022) a été prélevé sur ces facilités de crédit garanties sous forme de lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue et de découverts bancaires. Un montant supplémentaire de 11 192 \$ (9 566 \$ en 2022) a été prélevé sur ces facilités de crédit garanties sous forme de lettres de crédit et de lettres de garantie.

11 Dettes d'exploitation et charges à payer

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
(en milliers)	\$	\$
Dettes fournisseurs	39 898	34 306
Taxes sur les produits et services à payer	4 639	3 753
Commissions à payer	2 571	2 209
Charges à payer	10 543	14 373
Charges salariales à payer	20 889	24 190
Autres	868	1 672
	79 408	80 503

12 Provisions

(en milliers)	Provision pour garanties d'exécution (note a) \$	Provision pour garanties (note b) \$	Provision au titre de l'amiante (note c) \$	Autres provisions \$	Total \$
Solde au 28 février 2021	18 815	7 141	2 710	3 559	32 225
Ajouts	2 168	3 072	19 924	2 298	27 462
Utilisation	(1 033)	(356)	(5 178)	(217)	(6 784)
Reprises	(16 646)	(2 001)	-	(1 523)	(20 170)
Écarts de change	(705)	(483)	-	-	(1 188)
Solde au 28 février 2022	2 599	7 373	17 456	4 117	31 545
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 599	7 373	4 355	4 117	18 444
<i>Provision à long terme</i>	-	-	13 101	-	13 101
Ajouts	1 230	845	66 548	2 100	70 723
Utilisation	(881)	(318)	(8 861)	(485)	(10 545)
Reprises	(303)	(1 664)	(1 843)	-	(3 810)
Écarts de change	(110)	(394)	-	-	(504)
Solde au 28 février 2023	2 535	5 842	73 300	5 732	87 409
<i>Moins la partie courante des provisions</i>	2 535	5 842	2 376	5 732	16 485
<i>Provision à long terme</i>	-	-	70 924	-	70 924

- a) La provision pour garantie d'exécution découle de possibles retards de livraison et d'autres pénalités de non-conformité contractuelle ou de dommages-intérêts. Les estimations les plus appropriées de la direction tiennent compte des modalités contractuelles précises, de l'expérience passée et d'une probabilité de sorties de fonds potentielles.
- b) La Société offre diverses garanties à ses clients. La direction estime la provision pour réclamations au titre des garanties en s'appuyant sur l'information historique sur les réclamations au titre de garanties, ainsi que sur les tendances récentes pouvant laisser supposer que l'information passée sur les coûts pourrait ne pas correspondre à celle des réclamations futures. Parmi les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'information estimée relativement aux réclamations, mentionnons le succès des mesures prises par la Société au chapitre de la productivité et de la qualité, ainsi que les coûts des pièces et de la main-d'œuvre.
- c) Deux des filiales américaines de la Société ont été désignées comme défenderesses dans un certain nombre d'actions en justice en cours, qui visent à obtenir des dommages-intérêts pour des préjudices corporels



prétendument causés par l'exposition à des produits contenant de l'amiante, fabriqués et vendus dans le passé. La provision au titre de l'amiante représente l'estimation du passif éventuel lié à tous les coûts de règlement futurs, compte tenu, notamment, de l'expérience de règlement passée et d'une projection des réclamations futures. Pour l'exercice clos le 28 février 2023, parallèlement à son processus de vente de la Société, la direction a finalisé son évaluation et son analyse des réclamations non déclarées liées aux produits contenant de l'amiante. Suite à l'obtention de ces informations, un passif additionnel de 55 954 \$ a été comptabilisé dans les frais d'administration. Au cours des exercices précédents, la direction n'a pas été en mesure d'obtenir des informations raisonnablement fiables sur les réclamations non déclarées.

13 Dette à long terme

	Aux	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Facilité de crédit renouvelable (note a)	-	-
Entité canadienne		
Emprunt bancaire garanti (20 906 \$ CA; 22 500 \$ CA au 28 février 2022) (note b)	15 181	17 134
Filiales françaises		
Emprunts bancaires non garantis (3 183 €; 2 943 € au 28 février 2022) (note c)	3 366	3 302
Filiale italienne		
Emprunt bancaire non garanti (4 186 €; 2 869 € au 28 février 2022) (note d)	4 427	3 219
Emprunt non garanti consenti par une banque d'État (460 €; 690 € au 28 février 2022) (note e)	487	774
Autres (note f)	6 435	6 609
	29 896	31 038
Moins la partie à court terme	8 177	8 111
	21 719	22 927

- a) Le 3 juillet 2020, la Société et sa filiale américaine, Velan Valve Corp., ont obtenu un nouveau financement sous la forme d'une facilité de crédit multidevises de 65 000 \$ assujettie à un calcul fondé sur la base d'emprunt et renouvelable aux trois ans. Les prélèvements sur cette facilité de crédit peuvent être faits en dollars américains ou canadiens et portent intérêt au taux de base américain, au taux préférentiel américain, au taux préférentiel canadien, au taux CDOR ou au taux SOFR, auquel s'ajoute une marge fondée sur l'excédent disponible de la Société. Aux termes de la facilité de crédit, la Société est tenue de respecter une clause restrictive fondée sur un ratio financier. Au 28 février 2023, la Société n'avait prélevé aucun montant (néant en 2022) sur cette facilité de crédit renouvelable et avait émis des lettres de crédit et des lettres de garantie totalisant 5 148 \$ (3 980 \$ en 2022), sur une capacité d'emprunt totale de 49 511 \$ (49 365 \$ en 2022). Au 28 février 2023, la Société respectait les clauses restrictives. Cette facilité de crédit vient à échéance le 3 juillet 2023. La direction négocie actuellement une prolongation auprès du syndicat bancaire pour reporter la date d'échéance au 31 décembre 2023.
- b) L'emprunt hypothécaire garanti de 15 181 \$ (20 906 \$ CA) porte intérêt au taux de 3,80 %, avec des remboursements de capital mensuels de 75 \$ et l'emprunt peut être remboursé sur une période de 20 ans.
- c) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 3 366 \$ (3 183 €) portent intérêt selon une fourchette de [0,25 % à 2,95 %]. Ils sont remboursables par mensualités totalisant 129 \$. Ces emprunts viennent à échéance entre 2023 et 2028.



- d) Les emprunts bancaires non garantis totalisant 4 427 \$ (4 186 €) portent intérêt selon une fourchette de [Euribor + 0,67 % à Euribor + 1,25 %]. Ils sont remboursables par mensualités de 17 \$ et par versements trimestriels de 283 \$. Ces emprunts viennent à échéance en 2025 et 2027.
- e) L'emprunt bancaire non garanti de 487 \$ (460 €) porte intérêt au taux Euribor + 3,00 %, est remboursable par versements semestriels de 122 \$ et vient à échéance en 2024.
- f) L'élément « Autres » comprend un montant de 4 909 \$ (4 641 €) (5 072 \$ [4 521 €] au 28 février 2022) lié à une option de vente inconditionnelle détenue par un actionnaire minoritaire d'une des filiales de la Société. Ce montant est considéré comme un passif et non comme une participation ne donnant pas le contrôle. Le passif est comptabilisé initialement à titre de quote-part revenant à la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de la filiale ou de l'entité structurée. Ultérieurement, le passif est comptabilisé à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux effectif initial. Les ajustements apportés à la valeur comptable sont comptabilisés à titre de charge financière dans l'état consolidé du résultat net.

La valeur comptable nette globale des actifs donnés en nantissement aux termes de la facilité de crédit renouvelable s'élevait à 130 936 \$ (130 277 \$ en 2022) et aux termes des conventions d'emprunt à long terme, elle a totalisé 15 181 \$ (17 134 \$ en 2022).

La valeur comptable de la dette à long terme correspond approximativement à la juste valeur.

14 Capital social

- a) Autorisé – en nombre illimité
 - Actions privilégiées pouvant être émises en séries
 - Actions à droit de vote subalterne
 - Actions à droit de vote multiple (cinq voix par action) pouvant être converties en actions à droit de vote subalterne
- b) Émis

	Aux	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
6 019 068 actions à droit de vote subalterne	65 569	65 569
15 566 567 actions à droit de vote multiple	7 126	7 126
	72 695	72 695

- c) En 1996, la Société a établi un régime d'options sur actions fixe (le « Régime d'options sur actions »), qu'elle a modifié au cours de l'exercice 2007 pour permettre à certains employés à temps plein, administrateurs, dirigeants et conseillers de la Société d'acheter des actions à droit de vote subalterne. Les options en cours restantes ont expiré au cours de l'exercice clos le 28 février 2021.
- d) Le 13 juillet 2017, la Société a instauré un régime d'UAR permettant aux membres du conseil d'administration, par l'entremise du comité de gouvernance et des ressources humaines (« CGHR »), d'attribuer des UAR à certains de ses employés à temps plein. Une UAR est une unité théorique dont la valeur est basée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse précédant la date d'attribution. Le régime d'UAR n'a pas d'effet dilutif puisque les UAR acquises doivent être réglées en trésorerie. Les droits rattachés aux UAR seront acquis à la fin d'un cycle de rendement de trois ans, qui, normalement, débute le 1^{er} mars de l'année au cours de laquelle cette UAR est attribuée et se termine le dernier jour de février de la troisième année suivant cette attribution, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement durant la période, tel que le détermine le CGHR de la Société.

Au 28 février 2023, la Société n'avait aucune UAR en cours.



e) Le 13 juillet 2017, la Société a instauré un régime d'UAD permettant aux membres du conseil d'administration, par l'entremise du CGHR, d'attribuer des UAD à certains de ses administrateurs indépendants et employés à temps plein. Une UAD est une unité théorique dont la valeur est basée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote subalterne de la Société à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de bourse précédant la date d'attribution. Le régime d'UAD n'a pas d'effet dilutif puisque les UAD acquises doivent être réglées uniquement en trésorerie.

Les droits rattachés aux UAD sont acquis à la première des deux dates suivantes :

- le sixième anniversaire de la date d'attribution; ou
- le jour où le porteur de l'UAD atteint l'âge de la retraite, qui, à moins que le CGHR n'en décide autrement, est l'âge de 65 ans ou l'âge auquel la combinaison des années de service à la Société et de l'âge du porteur est égale à 75 ans, selon le premier à être atteint, étant entendu que l'âge de la retraite ne doit pas être inférieur à 55 ans.

De plus, une attribution accordée à un administrateur indépendant sera réputée acquise immédiatement au moment de l'attribution.

En cas de changement de contrôle, le comité tel que constitué immédiatement avant le changement de contrôle déterminera à sa seule discrétion la conversion, l'atténuation ou le rachat approprié d'UAD en tenant compte des modalités du changement de contrôle.

La variation des UAD en cours et de la charge s'y rattachant se présentent comme suit :

<i>(en milliers)</i>	Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>Pour les nombres d'UAD</i>		
Solde d'ouverture	83 234	76 925
Émises	243	32 890
Réglées	-	-
Perdus par renonciation	(9 303)	(26 581)
Solde de fermeture	74 174	83 234
Charge relative aux UAD pour l'exercice	126 \$	151 \$
Juste valeur des UAD acquises à la clôture de l'exercice	520 \$	412 \$

15 Coût des ventes

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Variation des stocks de produits finis et des produits en cours de fabrication	2 182	(31 977)
Matières premières et consommables utilisées	159 960	200 111
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	65 363	70 550
Dotations aux amortissements	7 803	8 722
Variation de la provision pour stocks, montant net	4	3 479
Perte de change	1 453	1 395
Autres frais généraux de production	21 199	23 993
	257 964	276 273

Au cours de l'exercice, la Société a demandé le crédit de rétention du personnel aux États-Unis (la Subvention salariale d'urgence du Canada en 2022), dont un montant de 1 017 \$ (1 142 \$ en 2022) a été comptabilisé en réduction du coût des ventes.

16 Frais d'administration

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Charges liées au personnel, exception faite des crédits d'impôt pour la recherche scientifique	48 931	52 052
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 391)	(1 594)
Commissions	4 619	7 387
Frais de transport aux clients	7 042	4 984
Honoraires de professionnels	9 369	11 423
Coûts de règlements liés à l'amiante (note 12)	69 676	19 924
Variation de la correction pour créances irrécouvrables	(1)	(362)
Dotations aux amortissements	2 940	2 926
Autres	15 574	16 299
	156 759	113 039

Au cours de l'exercice, la Société a demandé le crédit pour rétention du personnel aux États-Unis (la Subvention salariale d'urgence du Canada en 2022), dont un montant de 502 \$ (905 \$ en 2022) a été comptabilisé en réduction des frais d'administration.

17 Charges liées au personnel

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Salaires	82 249	87 674
Cotisations sociales	26 681	29 413
Crédits d'impôt pour la recherche scientifique	(1 391)	(1 594)
Rémunération fondée sur des actions	126	154
Autres	5 238	5 361
	112 903	121 008

Au cours de l'exercice, la Société a demandé le crédit pour rétention du personnel aux États-Unis (la Subvention salariale d'urgence du Canada en 2022), dont un montant de 1 519 \$ (2 047 \$ en 2022) est inclus à titre de réduction des charges du personnel.

La rémunération des administrateurs membres de la direction et non membres de la direction, et de certains membres de la haute direction, y compris les salaires et autres avantages à court terme et la rémunération fondée sur des actions sous forme d'UAD, s'est élevée à 5 856 \$ (6 394 \$ en 2022).

18 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont inclus dans le coût des ventes et les frais d'administration, et s'établissent comme suit :

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Frais de recherche et de développement	6 181	7 014
Moins les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement	(1 391)	(1 594)
	4 790	5 420

19 Impôt sur le résultat

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Impôt exigible	8 072	10 796
Impôt différé	(27)	35 635
Charge d'impôt sur le résultat	8 045	46 431

L'impôt sur le résultat avant impôt de la Société diffère du montant qui aurait été obtenu par application des taux d'impôt prévus par la loi aux résultats des entités consolidées, comme suit :

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 26,50 %	(12 565)	9 587
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence dans les taux d'impôt prévus par la loi dans les territoires étrangers	486	130
Pertes (profits) de change (imposables) non déductibles	754	(613)
Décomptabilisation des actifs d'impôt différé	-	32 603
Actifs d'impôt différé comptabilisés	18 996	4 941
Autres différences	374	(217)
Charge d'impôt sur le résultat	8 045	46 431

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Actifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	1 889	2 559
À réaliser dans les 12 mois à venir	2 774	2 215
Passifs d'impôt différé :		
À réaliser dans plus de 12 mois	(3 823)	(3 643)
À réaliser dans les 12 mois à venir	(143)	(382)
Actif d'impôt différé, montant net	697	749

Le tableau qui suit présente les variations du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	749	36 522
Produit d'impôt en résultat net consolidé	(27)	(35 635)
Écarts de change	(25)	(138)
Actif d'impôt différé, montant net	697	749



Le tableau qui suit présente les principales composantes du montant net du compte d'actifs d'impôt différé :

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Immobilisations corporelles	(400)	(460)
Immobilisations incorporelles	(621)	(868)
Provisions et réserves non déductibles	604	849
Crédits d'impôt à l'investissement	-	-
Stocks	1 129	1 304
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	408	-
Autres	(423)	(76)
Actif d'impôt différé, montant net	697	749

Des actifs d'impôt différé de 39 520 \$ (44 456 \$ en 2022) n'ont pas été comptabilisés par la Société au titre de pertes autres qu'en capital totalisant 152 001 \$ (149 516 \$ en 2022) qui peuvent être reportées prospectivement pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Ces pertes expirent entre 2038 et une date indéterminée.

Des actifs d'impôt différé de 1 129 \$ (1 282 \$ en 2022) n'ont pas été comptabilisés par la Société au titre de pertes en capital totalisant 8 520 \$ (9 673 \$ en 2022) qui peuvent être reportées prospectivement pour une période indéfinie afin de réduire les gains en capital imposables futurs.

Des passifs d'impôt différé de 5 945 \$ (5 594 \$ en 2022) n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt à la source et d'autres impôts qui auraient été payables sur les bénéfices non rapatriés de certaines filiales. Ces montants ne devraient pas s'inverser dans un avenir prévisible. Au 28 février 2023, les bénéfices non rapatriés totalisaient 329 402 \$ (304 354 \$ en 2022).

20 Perte par action

a) De base et dilué

La perte de base par action est calculée en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation de l'exercice.

	Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Perte nette attribuable aux détenteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple	(55 453)	(21 141)
Nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation	21 585 635	21 585 635
Perte de base et diluée par action	(2,57) \$	(0,98) \$

La perte diluée par action est calculée en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple en circulation de manière à refléter l'hypothèse de la conversion des titres potentiellement dilutifs en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple. La Société avait une catégorie de titres dilutifs convertibles en actions à droit de vote subalterne et en actions à droit de vote multiple,



à savoir des options sur actions. Les options en cours restantes ont expiré au cours de l'exercice clos le 28 février 2021.

21 Engagements

- a) Dans le cours normal des activités, la Société consent des garanties d'exécution relativement à ses produits, de même que des garanties préalables et des cautionnements de soumission. Au 28 février 2023, la valeur maximale totale de ces garanties, advenant qu'elles soient exercées, s'élevait à 46 937 \$ (58 512 \$ en 2022). Ces garanties expirent comme suit :

	Au
	28 février 2023
	\$
<i>(en milliers)</i>	
29 février 2024	24 835
28 février 2025	8 242
28 février 2026	2 172
28 février 2027	2 293
29 février 2028	1 839
Exercices suivants	7 556
	46 937

22 Informations sectorielles

La Société présente ses résultats sous un seul secteur d'exploitation. Le tableau qui suit présente la répartition géographique de son chiffre d'affaires :

	Exercice clos le 28 février 2023						
	Canada	États-Unis	France	Italie	Autres	Ajustement de conso- lidation	Chiffres consolidés
<i>(en milliers)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	22 144	124 413	46 239	181	11 083	-	204 060
Exportation	38 867	11 321	44 501	51 213	20 467	-	166 369
Intragroupe (exportation)	59 702	10 513	72	2 924	61 239	(134 450)	-
	120 713	146 247	90 812	54 318	92 789	(134 450)	370 429
Immobilisations corporelles	25 125	4 170	15 809	5 497	17 604	-	68 205
Immobilisations incorporelles et goodwill	4 762	-	8 796	2 527	68	-	16 153
Autres actifs identifiables	207 437	32 801	158 133	64 559	132 237	(201 668)	393 499
Total des actifs identifiables	237 324	36 971	182 738	72 583	149 909	(201 668)	477 857

<i>(en milliers)</i>	Canada \$	États-Unis \$	France \$	Italie \$	Autres \$	Ajustement de conso- lidation \$	Chiffres consolidés \$
Chiffre d'affaires							
Clients							
Nationaux	17 367	86 715	53 742	996	20 783	-	179 603
Exportation	73 077	4 303	48 735	80 793	24 731	-	231 639
Intragroupe (exportation)	40 044	8 367	114	13 182	44 099	(105 806)	-
	130 488	99 385	102 591	94 971	89 613	(105 806)	411 242
Immobilisations corporelles	26 783	4 906	17 697	5 979	18 541	-	73 906
Immobilisations incorporelles et goodwill	3 944	-	9 520	3 191	38	-	16 693
Autres actifs identifiables	197 095	23 600	166 561	73 923	137 631	(180 981)	417 829
Total des actifs identifiables	227 822	28 506	193 778	83 093	156 210	(180 981)	508 428

23 Gestion du risque financier

Du fait de ses activités, la Société est exposée à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques financiers de la Société vise à atténuer les risques imprévisibles du marché des capitaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la performance financière de la Société.

La gestion des risques financiers est généralement assurée par la division des finances de la Société, conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. La responsabilité de cette division consiste à définir, à évaluer et à couvrir les risques financiers de concert avec les équipes des finances des filiales de la Société. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques. L'utilisation des instruments financiers dérivés est assujettie à une politique aux termes de laquelle aucune transaction sur dérivé ne doit être conclue en vue d'établir une position de spéculation ou de levier, le corollaire étant que toutes les transactions visant des dérivés doivent avoir pour seul objet la gestion des risques.

Vue d'ensemble

La section qui suit fait état des instruments financiers de la Société et de la nature des risques auxquels ils pourraient être exposés.

Risque de marché

Risque de change

Le risque de change lié aux instruments financiers s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et court un risque de change découlant de son exposition à diverses monnaies. Le risque de change est lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et passifs comptabilisés qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. La Société possède des établissements qui utilisent différentes monnaies fonctionnelles et, par conséquent, chacun d'entre eux est exposé au risque de change lié à sa monnaie fonctionnelle.

Lorsqu'elle le peut, la Société rapproche les encaissements et les décaissements effectués dans une même monnaie. Le montant net de l'exposition résiduelle attendue aux monnaies étrangères fait l'objet d'une couverture. Pour couvrir cette exposition, la Société utilise des instruments dérivés de change, soit principalement des contrats de change à terme. Ces dérivés n'ont pas été désignés comme des couvertures aux fins comptables.

Aux 28 février 2023 et 2022, les montants en cours aux termes des contrats dérivés s'établissaient comme suit :

	Fourchette de taux de change		Juste valeur (en milliers de \$ US)		Notionnel (en milliers)	
	28 février 2023	28 février 2022	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$	28 février 2022	
Contrats de change à terme						
Vendre des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	1,32	1,27-1,28	107	(470)	40 000 \$ US	50 000 \$ US
Acheter des dollars américains contre des dollars canadiens – de 0 à 12 mois	1,38	1,25	(299)	301	40 000 \$ US	50 000 \$ US
Vendre des euros contre des dollars américains – de 0 à 12 mois	-	1,15	-	(90)	-	15 000 €
Acheter des euros contre des dollars américains – de 0 à 12 mois	-	1,13	-	252	-	15 000 €

Les contrats de change à terme sont des contrats aux termes desquels la Société a l'obligation de vendre ou d'acheter des monnaies étrangères au prix d'exercice. La juste valeur des instruments de change est inscrite à l'état consolidé du résultat net et reflète les montants estimés que la Société aurait versés ou reçus pour régler ces contrats à la date de clôture. Les profits latents sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés et les pertes latentes, à titre de passifs dérivés, dans l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau suivant présente une analyse de la sensibilité des risques de change les plus importants de la Société liés à sa position nette dans des instruments financiers de change, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la dette bancaire, les emprunts bancaires à court terme, les instruments financiers dérivés, les créances d'exploitation, les dettes d'exploitation et charges à payer, les acomptes des clients, la provision pour garanties d'exécution et la dette à long terme, y compris les intérêts à payer. Un raffermissement hypothétique de 5,0 % des monnaies suivantes aurait eu l'incidence suivante pour les exercices clos les 28 février 2023 et 2022 :

	Résultat net	
	Au 28 février 2023 \$	Au 28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain	(847)	(1 284)
Raffermissement de l'euro par rapport au dollar américain	(327)	53
Raffermissement de la roupie indienne par rapport au dollar américain	346	155

Un fléchissement hypothétique de 5,0 % des monnaies mentionnées ci-dessus aurait eu l'incidence contraire pour les deux exercices.

Pour les besoins de l'analyse ci-dessus, le risque de change ne comprend pas la conversion des comptes des filiales dans la monnaie de présentation de la Société. Pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de présentation (dollar américain) de la Société, ce risque aurait eu une incidence sur les autres éléments du résultat global.

Risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie et à la juste valeur

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison principalement de ses facilités de crédit, de sa dette à long terme et de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Les éléments à taux variable exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie, et les éléments portant intérêt à taux fixes exposent la Société au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. La plus grande partie de la dette à long terme et des facilités de crédit de la Société porte intérêt, et sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie rapportent des intérêts à des taux variables.

Une variation hypothétique de 0,5 % des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative sur le résultat net ou sur les flux de trésorerie de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte inattendue survienne si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Ce risque est principalement lié aux créances d'exploitation de la Société.

Le risque de crédit de la Société associé à ses créances d'exploitation est concentré et, au 28 février 2023, quatre clients (trois clients en 2022) représentaient plus de 5 % chacun des créances d'exploitation, dont un en représentait 15,0 % (10,8 % en 2022), alors que les dix principaux clients de la Société représentaient 60,4 % (55,7 % en 2022) des créances d'exploitation. De plus, un client représentait 13,4 % (10,1 % en 2022) du chiffre d'affaires de la Société.

Pour réduire son risque de crédit, la Société évalue continuellement la solvabilité de ses clients et applique des procédures d'évaluation spécifiques à l'égard de tous ses nouveaux clients. L'évaluation comprend l'analyse par échéance des créances d'exploitation, ainsi que l'analyse des profils historiques de paiement, de la solvabilité des clients et des tendances économiques du moment. Chaque client se voit attribuer une limite de crédit spécifique qui est révisée périodiquement. Pour certaines créances clients, la Société peut obtenir des sûretés sous la forme d'assurance-crédit à laquelle elle peut avoir recours si la contrepartie est en situation de défaut aux termes de l'entente.

Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée selon IFRS 9, qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues au moyen d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les taux des pertes de crédit attendues sont estimés à la lumière des pertes de crédit subies par la Société au cours de l'exercice précédant la clôture de la période. Les taux de pertes passées sont alors ajustés en fonction des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques ayant des répercussions sur les clients de la Société.

La correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie applicable aux créances clients a été établie comme suit :

Au 28 février 2023					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,130 %	0,141 %	0,169 %	2,399 %	
Valeur comptable brute	83 118	9 961	5 902	14 548	113 529
Correction de valeur pour pertes	108	14	10	349	481

Au 28 février 2022					
	Courant	En souffrance depuis plus de 30 jours	En souffrance depuis 31 à 90 jours	En souffrance depuis plus de 90 jours	Total
Taux des pertes attendues	0,059 %	0,074 %	0,088 %	2,762 %	
Valeur comptable brute	64 689	17 995	9 248	16 285	108 217
Correction de valeur pour pertes	38	13	8	450	509

En raison de ses instruments financiers dérivés, de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses placements à court terme, la Société est également exposée à un risque de crédit qu'elle gère en faisant affaire avec des institutions financières très bien notées. Le risque de crédit principal de la Société est limité à la valeur comptable des créances clients et des profits sur les actifs dérivés.



Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère ce risque en exerçant une surveillance continue de ses besoins de trésorerie futurs. Les entités en exploitation effectuent les prévisions de flux de trésorerie, lesquelles sont ensuite totalisées par la division des finances de la Société. La Société a pour politique de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants et de disposer de facilités de crédit afin de satisfaire aux exigences opérationnelles actuelles et futures.

Les tableaux qui suivent présentent les passifs financiers classés par type et par échéance contractuelle des paiements aux dates indiquées :

Au 28 février 2023						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	29 896	8 840	6 609	4 156	15 814	35 419
Obligations locatives à long terme	10 756	1 560	2 071	1 341	11 682	16 654
Dettes d'exploitation et charges à payer	79 408	79 408	-	-	-	79 408
Acomptes de clients	56 138	28 201	23 281	518	4 138	56 138
Dettes bancaires	260	260	-	-	-	260
Passifs dérivés	299	299	-	-	-	299

Au 28 février 2022						
	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	31 038	8 818	6 694	4 026	17 937	37 475
Obligations locatives à long terme	12 433	1 589	2 128	1 372	11 760	16 849
Dettes d'exploitation et charges à payer	80 503	80 503	-	-	-	80 503
Acomptes de clients	71 483	41 344	24 655	1 659	3 825	71 483
Dettes bancaires	550	550	-	-	-	550
Passifs dérivés	560	560	-	-	-	560

Juste valeur des instruments financiers

Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés sur les marchés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – données non observables, comme des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché. Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classée en totalité l'évaluation de la juste valeur doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.



La juste valeur des actifs et des passifs financiers aux états consolidés résumés intermédiaires de la situation financière s'établit comme suit :

Au 28 février 2023				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	107	-	107	-
Passifs				
Passifs dérivés	299	-	299	-

Au 28 février 2022				
<i>(en milliers)</i>	Total \$	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$
Classement à l'état de la situation financière et nature				
Actifs				
Actifs dérivés	553	-	553	-
Passifs				
Passifs dérivés	560	-	560	-

Les évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la Société sont classées au niveau 2, car elles sont établies au moyen des prix cotés sur le marché ou d'estimations fondées sur des données observables comme les taux d'intérêt, les courbes de rendement et les cours du change au comptant et futurs. La valeur comptable des instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire.

24 Gestion du capital

La stratégie de gestion du capital de la Société est conçue de manière à maintenir de solides liquidités afin de permettre à la Société de réaliser son plan de croissance interne, d'effectuer des acquisitions sélectives et d'offrir à ses actionnaires un bon rendement sur leurs placements tout en adoptant une approche prudente en matière de levier financier.

La stratégie financière de la Société est conçue pour atteindre les objectifs susmentionnés et prendre des mesures en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou racheter des actions, contracter ou rembourser des dettes, modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires ou entreprendre toute autre activité qu'elle considère comme appropriée dans les circonstances.



La Société s'appuie sur le ratio total des emprunts/capitaux propres pour assurer le suivi de son capital. Le total des emprunts se compose de toutes les dettes portant intérêt, et les capitaux propres sont définis comme le total des capitaux propres.

Le ratio total des emprunts/capitaux propres s'établissait comme suit aux dates suivantes :

	Aux	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Dettes bancaires	260	550
Partie à court terme des obligations locatives à long terme	1 298	1 360
Partie à court terme de la dette à long terme	8 177	8 111
Obligations locatives à long terme	9 458	11 073
Dettes à long terme	21 719	22 927
Total des emprunts	40 912	44 021
Capitaux propres	200 835	265 510
Ratio total des emprunts/capitaux propres	20,4%	16,6%

L'objectif de la Société consiste à gérer de façon prudente le ratio total des emprunts/capitaux propres et à maintenir une capacité de financement pour des occasions d'affaires potentielles.

La stratégie et les objectifs financiers de la Société mentionnés précédemment n'ont pas changé par rapport à la dernière période de présentation de l'information financière. Ces objectifs et stratégies font l'objet d'une révision annuelle ou plus fréquente, si nécessaire.

La Société respecte tous ses engagements au titre de sa dette, et elle n'est pas soumise à des exigences concernant son capital qui seraient imposées par une autorité de réglementation.

25 Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation

	Exercices clos les	
	28 février 2023	28 février 2022
<i>(en milliers)</i>	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	8 722	9 591
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 021	2 055
Amortissement des coûts de financement	251	263
Impôt différé	(27)	35 635
Profit (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles et de Juwon Special Steel Co. Ltd.	200	(16 108)
Variation nette des provisions à long terme et des acomptes de clients	56 721	14 699
Variation nette des actifs dérivés et des passifs dérivés	185	(100)
Variation nette des autres passifs	(520)	(883)
	67 553	45 152

26 Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	Exercices clos les	
	28 février 2023 \$	28 février 2022 \$
<i>(en milliers)</i>		
Créances d'exploitation	(9 837)	11 080
Stocks	14 235	(28 020)
Impôts sur le résultat recouvrables	(3 254)	803
Acomptes et charges payées d'avance	(916)	1 031
Dettes d'exploitation et charges à payer	1 845	(3 119)
Impôt sur le résultat à payer	(1 100)	2 166
Acomptes de clients	(11 087)	11 602
Provisions	(1 458)	(12 572)
	(11 572)	(17 029)

27 Rapprochement de la dette liée aux activités de financement

	Obligations locatives à long terme \$	Dette à long terme \$	Total \$
<i>(en milliers)</i>			
Solde au 28 février 2021	14 227	58 091	72 318
Entrées de trésorerie	-	7 874	7 874
Sorties de trésorerie	(1 696)	(28 854)	(30 550)
Écarts de conversion	(912)	(891)	(1 803)
Sortie de Juwon Special Steel Co. Ltd.	(48)	(5 182)	(5 230)
Autres variations hors trésorerie	862	-	862
Solde au 28 février 2022	12 433	31 038	43 471
Entrées de trésorerie	-	3 666	3 666
Sorties de trésorerie	(1 657)	(4 398)	(6 055)
Écarts de conversion	(682)	(410)	(1 092)
Autres variations hors trésorerie	662	-	662
Solde au 28 février 2023	10 756	29 896	40 652